



**INFORMATIONS DE FIN D'ANNEE AUX PARENTS ET AUX ELEVES
MAJEURS (JUN 2022) / ATTENTION AUX MODIFICATIONS ANNUELLES**

A. Des examens

1. Les examens en session des 1^{res} communes débutent le jeudi 16 juin, les examens des 2^{es} communes débutent le mercredi 15 juin. Ils se terminent le mercredi 22 juin 2022. L'horaire est donné par les titulaires et a été envoyé par mail aux élèves et aux parents. Les examens en session des 2^e et 3^e degrés débutent le lundi 13 juin et se terminent le mercredi 22 juin 2022. L'horaire est donné par les titulaires et a été envoyé par mail aux parents et aux élèves.
2. Les examens de session se déroulent aux heures indiquées sur les horaires d'examens. Certains examens oraux ont lieu l'après-midi.
Les élèves du 1^{er} degré qui reçoivent l'autorisation parentale peuvent quitter le Collège à 9h55 **s'ils ont fini l'ensemble des épreuves**, sinon ils attendent 12h45.
Les élèves des 2^e et 3^e degrés peuvent quitter le Collège à 10h45 **s'ils ont fini l'ensemble des épreuves du jour**. Pour la 2^{ème} période, ils peuvent quitter le local d'examen à partir de 11h55 et rentrer chez eux.
Chaque élève se munit de quoi lire ou du cours du lendemain en vue de s'occuper s'il a fini son examen. Le professeur de surveillance est libre d'imposer à chaque élève de garder sa copie jusqu'à la sortie du local.
Pour les examens oraux, chaque élève arrive une dizaine de minutes avant son heure de passage et quitte le Collège dès son épreuve terminée. Si l'élève arrive en retard à un examen oral, et que le temps qui était imparti à l'élève est dépassé, celui-ci n'aura pas la possibilité de présenter l'examen. De manière générale, le plus grand calme est de rigueur en cas d'attente dans les couloirs.
3. Les élèves passant un examen oral **adopteront une tenue adéquate au respect dû à l'examineur (stricte tenue de ville), celui-ci étant en droit de refuser de faire passer l'élève pour ce motif.**
4. Les règles de vie pendant les examens seront affichées dans les locaux pendant toute la durée des examens.
5. La **proclamation des 6^{es} GT** aura lieu le lundi 27 juin à **17h00**. Les rhétoriciens seront amenés à entrer en possession de leur formule provisoire permettant une inscription au niveau supérieur. **Une stricte tenue de ville (élèves, parents et invités) est également exigée pour l'occasion. Le bal des rhétoriciens** aura lieu le même jour à partir de 20h et se terminera au plus tard à 1h du matin. Il est organisé par les élèves et encadré par l'équipe éducative du Collège. Une tenue de soirée est souhaitée pour l'occasion. Nous exigeons une attitude irréprochable et le respect du ROI pendant toute sa durée. Une attention particulière sera demandée afin de ne pas déranger le voisinage par des bruits intempestifs et cris dans la rue.

B. Des bulletins

1. Les cours sont suspendus pour toutes les classes du jeudi 23 juin au jeudi 30 juin afin de permettre aux professeurs de délibérer, de rencontrer les parents et d'examiner d'éventuels recours.
Les résultats des délibérations des conseils de classes tenus le matin seront affichés le jour même vers 14h. Les résultats des délibérations des conseils de classes tenus l'après-midi seront affichés le lendemain à 9h aux valves à l'entrée du bâtiment.
2. Les bulletins seront remis aux parents des élèves mineurs et aux élèves majeurs (accompagnés de leurs parents) le mardi 28 juin de 13 à 17 heures. Chaque parent prendra rendez-vous avec le titulaire et certains professeurs ambulants par le biais du document distribué aux élèves. **Aucun bulletin ne sera remis avant cette date** (sauf les élèves de 6^e qui auront été proclamés), même sur demande à la direction Les bulletins non réclamés ne seront pas expédiés et seront conservés au Collège jusqu'au 30 septembre 2022 sous forme papier puis quelques années sous forme numérique.
3. Les choix d'options pour les élèves qui recommencent une année ou qui souhaitent modifier leur option doivent être rentrés pour le 29 juin au plus tard.
4. **Lors de la remise des bulletins, les élèves ET LEURS PARENTS se présentent en tenue adéquate (pas de shorts de plage, tongs ou autres tenues excentriques ou sportives), les vacances ne commençant que le 01 juillet.**



C. Des recours

1. Conformément aux dispositions du Décret Missions, la procédure de recours légale, en degré d'appel, contre une décision du Conseil de Classe (attestations B, C et certaines décisions au 1^{er} degré) peut être déposée auprès de la direction le mardi 28 juin de 17h00 à 19h00, le mercredi 29 juin de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00. **Le bulletin doit être présenté pour vérification.** Pour rappel, un recours doit être déposé par les parents d'un élève mineur ou par un élève majeur. Dans tous les cas, ce recours doit être formalisé par écrit et déposé contre accusé de réception, signé par la direction. Il doit porter sur une décision faisant l'objet d'un recours. Celui-ci doit comporter une motivation argumentée, que le Conseil de Classe n'aurait pas prise en compte. **Une promesse de travail, l'absence d'un professeur ou une inscription dans un autre établissement scolaire ne constituent en aucun cas une motivation valable.** Une commission interne se réunira pour examiner la recevabilité du recours et, le cas échéant, décidera de la tenue d'un Conseil de Classe de recours. Les décisions seront communiquées aux parents ou aux élèves majeurs par courrier recommandé au plus tard le 06 juillet 2021.
2. Les recours contre les décisions des Conseils de Classe de septembre (pour les 6GT) suivent les mêmes règles et doivent être déposés pour le mercredi 31 août à 16 heures au plus tard.
3. Un recours externe peut être engagé auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (DGEO, Conseil de recours, bureau 1F140, rue Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles). Pour être valable, ce recours externe doit être également notifié par écrit au Collège **EN COURRIER NORMAL ET PAS RECOMMANDE**.

D. Elèves majeurs

Conformément aux dispositions du Décret Missions¹, les élèves majeurs au 1^{er} septembre 2022 ou ceux qui le deviendront avant le 30 juin 2022 doivent se réinscrire avant le 30 juin 2022. Cette procédure est indispensable pour pouvoir poursuivre sa scolarité au sein du Collège. Les élèves qui auraient une seconde session exceptionnelle seront amenés à effectuer cette réinscription en septembre. **Pour que la procédure de réinscription soit valable, l'élève signera un document de réinscription, un contrat d'élève majeur et présentera, PAR ECRIT, ses motivations pour poursuivre sa scolarité au-delà de l'âge légal de l'obligation scolaire, et ce même si cette démarche a déjà été effectuée pour 2021-2022.**

E. Rentabook

Les livres en location chez Rentabook peuvent être restitués au Collège pour le 29 juin au plus tard. Ils seront expédiés chez Rentabook début juillet.

F. Divers

1. Le Collège sera accessible pendant les vacances le 1er juillet de 9 à 16 heures, les 04 et 05 juillet de 9 à 16 heures, et les 06 et 07 juillet de 9h à 12h00. Il sera à nouveau ouvert à partir du 22 août de 9h30 à 15h00. Les dates et heures des examens de passage éventuels pour les 6GT ainsi que les horaires de rentrée pour toutes les classes le 30 août seront communiquées avec le bulletin de juin.
2. La vente des T-shirts d'éducation physique (9€) aura lieu le mercredi 31 août le matin et aux récréations.
3. Pour rendre l'inscription ou la réinscription effective, une première tranche de 70€ pour toutes les classes, participation facultative de 20€ comprise, est à verser par virement sur le compte **BE33-310-0835906-46** du Collège Saint François – 7, rue des Merisiers – 1050 Ixelles **pour le 29 août 2022** au plus tard. En communication: Nom et prénom de l'élève + classe + frais scolaires. Les frais scolaires seront affinés au 2^{ème} trimestre en fonction des sommes réellement engagées. Ne sont pas compris dans ces frais l'entrée à la piscine, ainsi que d'autres activités occasionnelles. Toute demande de remboursement partiel de frais scolaires doit s'effectuer dans le mois qui suit le départ et sur justificatif écrit.

¹ Article 76



4. Pour tous les élèves du Collège, il faut prévoir une somme d'une quarantaine d'euros pour couvrir les diverses excursions et activités ponctuelles.
Les élèves de 1C partent en classes vertes à Palogne aux environs de la Toussaint. Il faudra prévoir environ 230 euros de frais de séjour.
Les élèves de 3^e GT partent en classe de mer (Bredene) du 21 au 23 septembre 2022. Il faudra prévoir 180 euros à payer (si ce n'est pas encore fait) dès la rentrée.
Afin de couvrir les frais inhérents aux activités des 3GT et 4GT OC Sports (frais d'entrées sportives et transport), une somme de 60 euros doit être prévue pour l'année 2022-2023. Pour les 5GT et 6GT OC Sports, le professeur précisera le montant à la rentrée (environ 60 euros).
Un voyage des élèves des classes supérieures est possible aux environs des vacances de Pâques. Il faudra en analyser le coût.
5. Pour mémoire, les examens de passage ont été supprimés depuis l'année 2010-2011 et la certification se fait au dernier vendredi de la première semaine de juillet de chaque année, sauf pour les 6GT.
6. Les TRAVAUX DE VACANCES doivent être rentrés au Collège pour le lundi 29 août 2022 à 12 heures au plus tard. Les travaux non rentrés à la date ci-dessus seront cotés 0 (zéro) pour le premier bulletin de l'année 2022-2023.
7. Sauf refus ministériel de dernière minute, une étude dirigée sera organisée dès le mois de septembre, du lundi au jeudi (sauf le mercredi) de 15h30 à 16h30, par priorité pour les élèves du 1^{er} degré mais accessible à tous les élèves sur inscription ou demande du conseil de classe (voir règlement de l'étude dirigée).

A chacune et chacun d'entre vous, nous souhaitons une très bonne fin d'année scolaire heureuse et fructueuse même si elle fut mouvementée et chahutée.

I. Van Goidsenoven
Directrice